

**Décision n° 2017/55/DG du 26 AVR. 2017 portant cessation de
fonction et nomination de membres au Haut conseil du développement
professionnel continu**

1

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu ;

VU le code de la santé publique (CSP), notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.4021-6, R. 4021-13 et R. 4021-19 ;

VU l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » ;

VU les décisions n° 2016/09/DG du 4 novembre 2016 et n° 2017/52/DG du 11 avril 2017 portant cessation de fonction et nomination de membres au Haut conseil du développement professionnel continu ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin, à sa demande, à la fonction de membre du Haut conseil du développement professionnel continu de Mme Amélie PARAIRE.

Article 2 : Sont nommés, pour la durée du mandat restant à courir, membres du Haut conseil du développement professionnel continu de l'Agence nationale du développement professionnel continu :

1. Au titre des représentants des syndicats représentatifs des salariés :

Pour la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif, sur proposition de la CFE-CGC :

- Dr Valérie LECLERCQ ;
- Dr René PECHARD.

2. Au titre des syndicats représentatifs des professions ou des spécialités chargés d'exercer les missions dévolues aux conseils nationaux professionnels :

Pour la profession d'oculariste, sur proposition de l'Union des ocularistes français :

- M. Gérard FOURNIER.

Article 3 : L'article 2 de la décision n° 2017/52/DG du 11 avril 2017 est modifié comme suit :

- Au 2. lire : « Fédération de l'Hospitalisation Privée » au lieu de : « Fédération hospitalière de France ».

Article 4 : La Directrice développement et qualité du développement professionnel continu est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du développement professionnel continu et au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

Fait, le **26 AVR. 2017**

Michèle LENOIR-SALFATI

**Directrice Générale de l'Agence
nationale du DPC**

